

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2013

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

SÉRIE : ES

**Obligatoire**

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures - COEFFICIENT : 7

**L'usage de la calculatrice est strictement interdit.**

Dès que ce sujet vous sera remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Le candidat traitera au choix soit la dissertation,  
s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

## Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

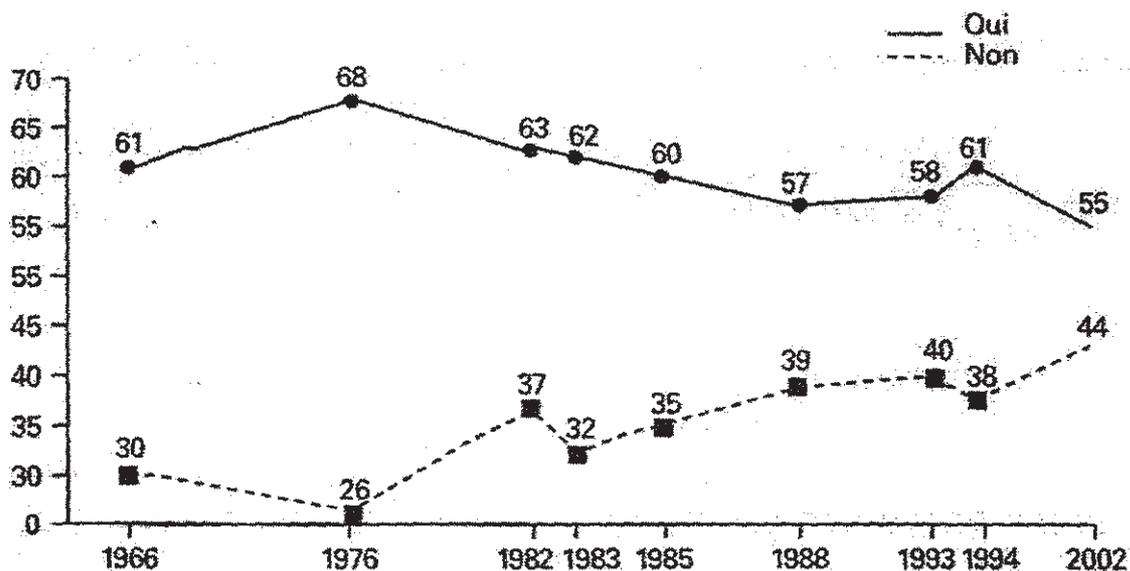
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### SUJET

**Pourquoi les frontières entre les classes sociales ont-elles tendance à se brouiller ?**

#### DOCUMENT 1

Le sentiment d'appartenance à une classe sociale (en %)



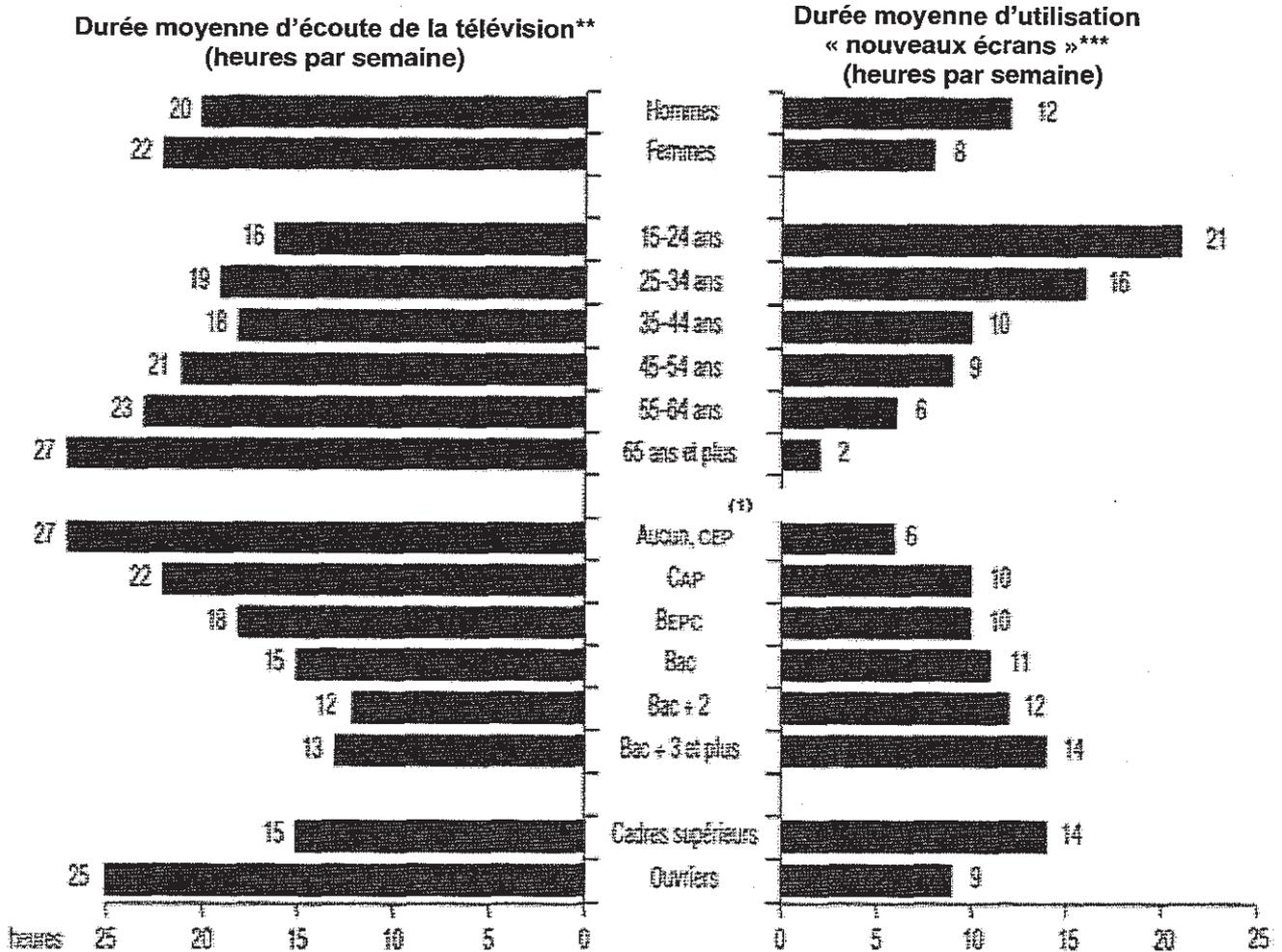
Source : Stratification et classes sociales, 6<sup>ème</sup> édition, BOSC Serge, 2010.

Lecture : En 2002, 55% des personnes interrogées ont déclaré avoir le sentiment d'appartenir à une classe sociale.

Le total ne fait pas 100% car certaines personnes interrogées ne se prononcent pas.

**DOCUMENT 2**

**Temps hebdomadaire consacré aux écrans selon le sexe, l'âge, le niveau de diplôme\* et le milieu social, sur 100 personnes de chaque groupe**



\* Élèves et étudiants exclus.

\*\* Temps passé devant les programmes télévisés en direct.

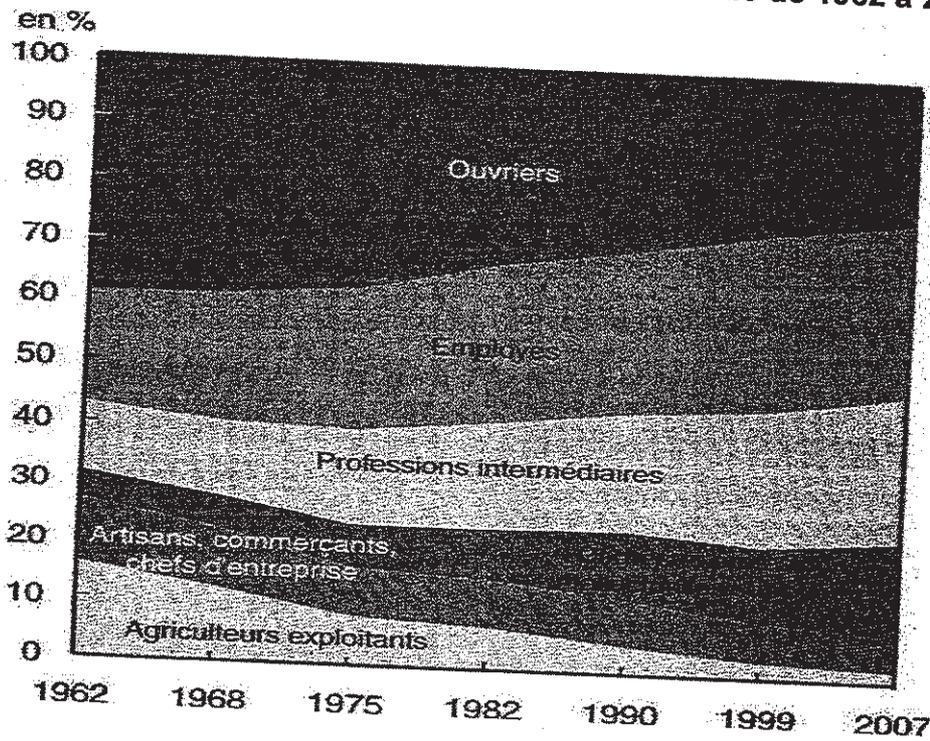
\*\*\* Temps passé devant un ordinateur ou une console de jeux et à regarder des vidéos, quel que soit l'écran.

Source : *Pratiques culturelles 2008*, Département des études, de la prospective et des statistiques, ministère de la Culture et de la communication, 2009.

(1) CEP : certificat d'études primaires ; CAP : certificat d'aptitude professionnelle ; BEPC : brevet d'études du premier cycle remplacé par le diplôme national du brevet.

### DOCUMENT 3

Répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle de 1962 à 2007 (en %).



Lecture : en 1962, la part des agriculteurs exploitants dans l'emploi était de 16% ; en 2007, elle n'est plus que de 2%.

Champ : actifs ayant un emploi, France métropolitaine.

Source : 50 ans de mutations de l'emploi, INSEE Première, septembre 2010.

## DOCUMENT 4

**Taux de chômage au sens du BIT<sup>(1)</sup> par sexe et âge  
et part des chômeurs de longue durée**

En %	1990	2003	2006	2007	2008	2009
<b>Ensemble</b>	<b>7,9</b>	<b>8,5</b>	<b>8,8</b>	<b>8,0</b>	<b>7,4</b>	<b>9,1</b>
dont moins de 25 ans	15,4	18,8	22,3	19,5	19,1	23,7
25 à 49 ans	7,0	7,9	8,0	7,3	6,6	8,2
50 ans ou plus	5,6	5,9	5,9	5,3	4,9	6,1
<b>Hommes</b>	<b>6,2</b>	<b>7,6</b>	<b>8,1</b>	<b>7,5</b>	<b>6,9</b>	<b>8,9</b>
dont moins de 25 ans	13,1	18,1	21,0	18,8	19,1	24,6
25 à 49 ans	5,2	6,8	7,0	6,6	5,8	7,6
50 ans ou plus	4,8	5,5	5,7	5,2	4,9	5,9
<b>Femmes</b>	<b>10,2</b>	<b>9,5</b>	<b>9,7</b>	<b>8,6</b>	<b>7,9</b>	<b>9,4</b>
dont moins de 25 ans	18,3	19,8	23,9	20,4	19,1	22,5
25 à 49 ans	9,4	9,2	9,0	8,1	7,5	8,8
50 ans ou plus	6,8	6,4	6,2	5,5	5,0	6,2
<b>Part des chômeurs de longue durée dans le chômage</b>	-	<b>41,0</b>	<b>42,2</b>	<b>40,4</b>	<b>37,9</b>	<b>35,4</b>

Champ : population des ménages de France métropolitaine

Source : *Emploi, chômage, population active : Bilan de l'année 2009*, n° 050, DARES Analyses, Juillet 2010.

(1) Bureau international du travail.

## Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties.

1. Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.
2. Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.
3. Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :
  - en développant un raisonnement ;
  - en exploitant les documents du dossier ;
  - en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
  - en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation

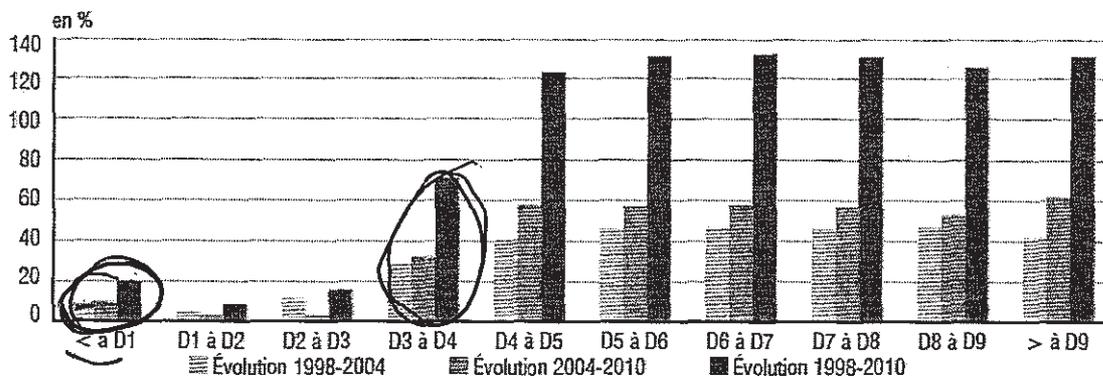
### Première partie : Mobilisation des connaissances (6 points)

1. Par quels moyens les pouvoirs publics peuvent-ils lutter contre les discriminations ? (3 points)
2. Le développement de la solidarité organique dans les sociétés modernes entraîne-t-il la disparition de la solidarité mécanique ? (3 points)

## Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Question : Vous présenterez le document puis vous mettrez en évidence l'évolution du patrimoine brut des ménages en France entre 1998 et 2010.

### Évolution entre 1998 et 2010 du patrimoine brut<sup>(1)</sup> des ménages selon le décile<sup>(2)</sup>



Champ : France métropolitaine.

Lecture : entre 1998 et 2004, la masse de patrimoine brut détenue par les 10 % de ménages les moins bien dotés a augmenté de 9,3 %. Elle a augmenté de 20,2 % entre 1998 et 2010.

Source : *Enquêtes Patrimoine, INSEE 1998, 2004 et 2010, 2011.*

(1) Patrimoine brut : ensemble des actifs financiers et non financiers détenus par un agent économique à un moment donné.

(2) Décile : valeur de la variable qui partage une population en 10 parties égales du même effectif.

### Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous expliquerez pourquoi les trois types d'instruments utilisés en matière de politiques climatiques sont complémentaires.

#### DOCUMENT 1

Les normes sont le principal outil des politiques environnementales domestiques : des normes thermiques sont, par exemple, utilisées en France dans le secteur du bâtiment pour diminuer la demande du secteur en énergie et son impact en termes d'émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)<sup>(1)</sup>. ①

Le maniement des normes fait également partie de la panoplie des instruments utilisés dans le cadre des politiques européennes. C'est par exemple le choix qui a été fait par l'Union européenne (UE) dans son paquet énergie-climat<sup>(2)</sup> de 2009 pour réguler les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules routiers nouvellement produits : ceux-ci ne devront pas émettre plus de 130 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre à compter de 2015, contre 160 environ à l'heure actuelle. Une régulation par une norme est ici appropriée : le périmètre des émissions concernées est relativement limité, puisqu'il est restreint aux véhicules neufs ; de plus, la mesure des émissions de CO<sub>2</sub> est d'un coût relativement faible puisqu'elle est effectuée pour chaque modèle de voiture et non pas pour chaque véhicule. [...]. ②

Il se trouve que la réglementation par la norme, bien qu'adaptée à certaines problématiques environnementales, n'est pas la solution la plus judicieuse en toute circonstance. Une première difficulté réside dans la définition du niveau de la norme, dans un contexte d'information imparfaite. [...] Enfin, la norme n'a pas de caractère incitatif. Les agents économiques ne sont pas encouragés à faire mieux que ce qu'elle prescrit, contrairement à certains instruments économiques, tels que la taxe. ③

Source : « Instruments et acteurs. Normes, écotaxes, marchés de permis : quelle combinaison optimale ? », *L'économie verte*, Cahiers français, n°355, De PERTHUIS Christian, SHAW Suzanne, Mars-avril 2010.

(1) Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) : gaz produit lors de tous les processus de combustion ; il est le principal gaz à effet de serre.

(2) Paquet énergie-climat : il comprend quatre textes pour la mise en place d'une politique européenne commune de l'énergie plus soutenable et durable ainsi que de la lutte contre le changement climatique.

## DOCUMENT 2

La conférence de Kyoto s'est tenue en décembre 1997. Son objectif était de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Elle vit l'Union européenne et les États-Unis défendre deux conceptions différentes. L'Europe défendait une approche fiscale et souhaitait que soit mise en place une taxe sur le carbone ; les États-Unis défendaient pour leur part la mise en œuvre d'un marché international de permis d'émission. C'est cette dernière position qui l'a emporté dans le protocole de Kyoto<sup>(1)</sup>, en dépit du refus des États-Unis de le ratifier. Le protocole de Kyoto est entré en vigueur en février 2005. Il comporte des engagements et un calendrier de réduction des gaz à effet de serre.

En Europe, ce marché est en place depuis 2005. Il concerne 11 500 installations industrielles représentant presque 50% des émissions de carbone d'origine industrielle. Ce sont les pays qui allouent (gratuitement dans la plupart des cas) des quotas d'émission de CO<sub>2</sub><sup>(2)</sup> aux industries concernées (en tenant compte des objectifs de réduction) ; en fin de période, les quotas non utilisés peuvent être échangés entre industries sur le territoire européen. Dans la pratique, si ce marché fonctionne (2,8 milliards de tonnes échangées en 2008), le prix a rapidement baissé, les quotas disponibles s'étant trouvés en excédent, à la fois parce que la croissance économique avait été plus faible que prévu et parce que certains gros émetteurs avaient réduit leurs émissions. Alors qu'elle valait 30 euros en juillet 2005, la tonne de CO<sub>2</sub> ne valait plus que 20 centimes d'euros en juillet 2007. Le prix est remonté depuis (15 euros en septembre 2009), mais il reste, selon les spécialistes, encore trop bas pour favoriser réellement la production d'énergies renouvelables. Rappelons que le rapport Rocard<sup>(3)</sup>, préconisait un prix de 32 euros pour la taxe carbone.

Source : *Économie de l'environnement et du développement durable*, ABDELMALKI Lahsen, MUNDLER Patrick, 2010.

- (1) Le protocole de Kyoto vise à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz carbonique.
- (2) CO<sub>2</sub> : gaz produit lors de tous les processus de combustion ; il est le principal gaz à effet de serre.
- (3) Rapport rédigé en juillet 2009 traitant des questions climatiques et menant une réflexion sur la fiscalité environnementale.

## Montant des taxes environnementales en France

	Montant 2008 (en millions d'euros)	Montant 2007 (en millions d'euros)	Part dans le PIB en 2008 (en %)	Part dans le total des prélèvements obligatoires en 2008 (en %)
<b>Taxes sur l'énergie</b>	27 864	27 862	1,4	3,3
<i>dont :</i>				
<i>taxe intérieure sur les produits pétroliers</i>	23 821	24 264	1,2	2,9
<b>Taxes sur les transports (1)</b>	11 260	11 087	0,6	1,3
<b>Taxes sur la pollution et les ressources (2)</b>	1 934	2 035	0,1	0,2
<b>Total des recettes fiscales environnementales</b>	<b>41 058</b>	<b>40 984</b>	<b>2,1</b>	<b>4,9</b>

Source : « Les taxes environnementales en 2008 », Chiffres et statistiques n°204, Commissariat général au développement durable, avril 2011.

(1) Taxes portant principalement sur la détention et l'usage de véhicules à moteur.

(2) Taxes portant sur les émissions polluantes pour l'environnement et sur l'extraction des ressources naturelles.